

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV

MONTREAL, 14 OCTOBRE 1893.

No. 41

MORALE CHRETIENNE

Nous n'avons pas l'habitude de nous occuper de la *Croix*, l'organe des Biens du Séminaire.

Cette feuille grossière et mal élevée, quoique très catholique, a des allures poissardes et de mauvaise compagnie qui ne nous vont pas.

Il faut une circonstance spéciale pour que nous citions le nom de ce journal.

Le fait est que nous sommes mis en cause d'une façon intéressante à faire connaître et qui peut nous être utile.

La *Patrie*, au cours d'une correspondance sur le théâtre français, avait dit, en parlant des anathèmes :

Pourvu qu'au moins, cette fois-ci, nous n'ayons pas à nous buter aux anathèmes inutiles de nos pasteurs.

J'ai dit : inutiles, et je maintiens le mot. Ce ne sont pas sûrement nos prêtres qui me soutiendront le contraire, puisque Mgr Fabre lui-même affirme dans sa plaidoirie — *re CANADA-REVUE* — que sa censure n'a nullement nui à la vente de cette publication.

Là-dessus la *Croix* reprend :

Votre "inutiles" est un mot déplacé : il ne mérite point le "maintien" que vous lui décernez.

Vous savez bien que les "anathèmes des pasteurs," lorsqu'ils ont cru de leur devoir d'en fulminer, ont toujours eu leur effet salutaire sur les cœurs sincèrement catholiques.

Demandez plutôt aux gens du CANADA-REVUE.

Vous ne sauriez ignorer, non plus, si vous êtes tant soit peu familier avec la routine légale, qu'il y a surtout de la forme, dans cette affirmation d'une défense, à laquelle vous en appelez. Sa Grandeur Mgr de Montréal ne pouvait point nier que, en fait, ces recommandations de père spirituel avaient un peu beaucoup gêné les petites affaires des spéculateurs

du CANADA-REVUE ; ce qui est évident. Mais, en droit, elle ne leur a point nui : car, ce qu'elle *a voulu* faire, ce n'était point du mal à eux, mais du bien à ses enfants.

Nous avons cité en entier ce petit chef-d'œuvre de jésuitisme pour ne pas en interrompre le fil, et nous allons y revenir maintenant :

Que pensez-vous, laïcs aussi indignes que ridicules, de cette désinvolture avec laquelle la *Croix* nous affirme que Monseigneur a fait un mensonge pour la forme en déclarant qu'il ne nous avait pas fait tort, tandis qu'il savait parfaitement nous avoir *un peu beaucoup* gêné dans nos affaires ?

Cet un "peu beaucoup" est un prodige digne de Loyola.

Qu'est-ce que vous pensez maintenant de cette distinction de casuiste ?

"En droit, l'archevêque ne leur a pas nui, car ce qu'il a voulu faire, ce n'était pas du mal à eux, mais du bien à d'autres."

M. Geoffrion, lui, est plus franc :

Au moins il déclare que si l'Archevêque nous a fait du mal, a même agi *malicieusement*, il a bien fait parce qu'il en avait le droit.

Voilà qui n'est pas banal ni jésuite, mais l'explication de la *Croix* est bien plus savoureuse.

Le feu a pris dans une salle, vous courez à une fenêtre et vous allez l'atteindre pour saisir la seule corde avec laquelle on puisse se sauver.

Quant à moi qui aperçois votre manœuvre, j'arrive et je vous applique un coup de bûche sur la tête pour vous arrêter, et permettre à mes amis qui sont en arrière, et qui valent beaucoup mieux que vous, de saisir cette branche de salut.